

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, même dans les circonstances que vient d'exposer le député, on ne peut certes pas changer les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui stipulent que certains domaines des relations de travail et industrielles relèvent de la compétence des provinces.

* * *

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES

ON PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONSENTE
DES PRÊTS SANS INTÉRÊT POUR LE FINANCEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Dans une conférence de presse que donnait récemment le ministre québécois responsable de la Régie des Jeux olympiques, ce ministre ne semblait pas être au courant de la possibilité qu'a le gouvernement fédéral d'octroyer des prêts sans intérêt. Le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement fédéral pourrait consentir à l'intérieur du Canada ce qu'il consent actuellement pour de nombreux pays étrangers, soit des prêts sans intérêt?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, il n'existe pas de telle chose que des prêts sans intérêt. Lorsque l'on accorde des prêts, il faut que le gouvernement emprunte l'argent lui-même du contribuable. Si l'intérêt n'est pas remboursé par le bénéficiaire, il l'est par l'ensemble des contribuables. Je ne sais pas si c'est ce que le député préconise: un prêt aux Jeux olympiques qui serait payé par l'ensemble des contribuables canadiens. Dans l'affirmative, il devrait le préciser clairement.

● (1450)

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'explication que vient de donner le premier ministre est celle que donnait M. Goldbloom, mais justement je m'inscris en faux contre cela. Est-ce que le premier ministre dit qu'il faut que cet argent soit emprunté pour pouvoir être prêté sans intérêt? Dans l'affirmative, est-ce que le premier ministre dirait à la Chambre où le gouvernement emprunte-t-il actuellement l'argent pour le prêter aux pays étrangers sans intérêt?

M. Trudeau: Monsieur le président, je peux simplement donner un exemple. Le mois dernier, le gouvernement canadien a emprunté par voie d'obligations d'épargne du Canada une somme considérable sur laquelle il a dû payer un intérêt d'environ 9 ¼ p. 100.

* * *

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONAL

LE PROJET DE MISES À PIED AU CAP-BRETON—DEMANDE DE
PRÉCISIONS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 27 novembre et à nouveau le 3 décembre, j'ai interrogé le ministre au sujet de la mise à pied d'employés

Questions orales

du Canadien National dans la région de l'Atlantique, notamment près du Cap-Breton. Je l'ai alors prié de demander aux dirigeants du CN de suspendre tout nouveau licenciement. Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre aujourd'hui quel a été le résultat de ses entretiens avec le CN?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Il est exact que le CN a licencié des employés dans diverses régions du pays quand le travail et le volume du trafic l'ont justifié. Je n'essaierai pas de critiquer après-coup le CN.

* * *

[Français]

LES COMMUNICATIONS

LE PRÉSUMÉ REFUS DE BELL CANADA D'ASSURER LE
SERVICE—ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que Bell Canada refuse de fournir depuis plus de six mois quelque service téléphonique que ce soit à une quantité de plus en plus importante de nouveaux propriétaires de la rive sud du fleuve à Montréal, et que cette compagnie justifie ce refus par un manque de main-d'œuvre, est-ce que le ministre pourrait demander au président de la Commission canadienne des transports de faire une enquête auprès de ladite compagnie, afin qu'elle s'engage de façon formelle à fournir ce service dans un délai acceptable?

[Traduction]

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je transmettrai volontiers cette demande au ministre des Communications.

* * *

LES POSTES

LA COMMANDE DE CASES POSTALES À FORT MACLEOD—
DEMANDE D'EXPLICATION DU RETARD APPORTÉ À LA
LIVRAISON

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que le député de Lethbridge a posée au ministre des Postes. Étant donné que le maître de poste de Fort Macleod a commandé il y a plus de deux ans un ensemble de cases postales et que les résidents de Fort Macleod ne peuvent ni se faire livrer leur courrier ni même louer une case postale, le ministre des Postes voudrait-il examiner sans tarder la demande du maître de poste de Fort Macleod, étant donné que cette localité connaît une croissance rapide?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'apprendre que Fort Macleod connaît une croissance rapide et, pour cette raison, je m'informerai sur ce qui retarde la livraison de nouvelles cases postales. Peut-être le bureau de poste a-t-il besoin d'être agrandi. De toute façon, je répondrai au député demain.